Organe officiel de l'Etat de la Louisiane. Le plus ancien journal quotidien Français des Etats-Unis.

CINQ SOUS LE NUMERO

Fondée en 1827

Official organ of the State of Louisiana. The oldest French daily newspaper in the United States.

# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

POLITIQUE LITTÉRATURE — PRO ARIS ET FOCIS — SCIENCES, ARTS

Le seul journal quotidien publié en Français aux Etats-Unis, excepté à New York et San Francisco

The only French daily newspaper in the United States, outside of New York and San Francisco

NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 10 MAI 1915

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

NEW ORLEANS BEE PUBLISHING CO., Limited

HUGUES J. DE LA VERGNE
PRESIDENT ET DIRECTEUR

GEO. P. KAUFMANN
Vice-Président

JAMES M. AUGUSTIN
Rédacteur-en-Chef

Phone Main 3487

Bureaux: 323 Rue de Chartres entre Conti et Bienville

Entered at the Post Office of New Orleans as Second Class Matter.

## CHEMINS DE FER

HEURES D'ARRIVEES ET DE DEPARTS

### Louisiana Railway and Navigation Company.

Station Terminus, rue Canal.

| | | | |
|---|---|---|---|
| No. 9— | | | —No. 1 |
| No. 9— | | | —No. 1 |
| 5:00 p m | Dép | Nouvelle-Orléans | Ar. 8:05 a m |
| 8:00 p m | Ar | Baton-Rouge | Dép. 5:05 a m |
| 8:50 p m | Dép | Baton-Rouge | Ar. 5:05 a m |
| 10:00 p m | Dép | Angola | Dép. 2:55 a m |
| 12:52 a m | Dép | Mansura | Dép. 11:19 p m |
| 2:49 a m | Ar | Alexandria | Dép. 10:08 p m |
| 2:10 a m | Dép | Alexandria | Ar. 10:55 p m |
| 3:26 a m | Dép | Aloha | Dép. 8:42 p m |
| 7:30 a m | Ar | Shreveport | Dép. 5:00 p m |
| | | | —No. 5 |
| No. 6— | | | |
| 6:55 a m | Dép | Nouvelle-Orléans | Ar. 7:05 p m |
| 9:55 a m | Ar | Baton-Rouge | Dép. 4:00 p m |
| 10:00 a m | Dép | Baton-Rouge | Ar. 4:00 p m |
| 12:01 p m | Ar | Angola | Dép. 2:00 p m |
| | | | —No. 4 |
| No. 3— | | | |
| 6:30 a m | Dép | Shreveport | Ar. 7:15 p m |
| 9:34 a m | Dép | Campti | Dép. 4:31 p m |
| 11:30 a m | Ar | Alexandria | Dép. 2:00 p m |

### New Orleans Great Northern R. R.

Station Terminus, rue Canal.

DEPART

Tous les Jours Excepté Dimanche.

Jackson, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire ..... 6:50 a m
Folsoms, Columbia, Bogalusa et intermédiaire ..... 4:15 p m

Dimanche seulement.

Jackson, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire ..... 8:35 a m
Folsom, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire ..... 6:00 p m

Excursions des dimanches et mercredis.

Folsom, Covington, Abita Springs, Manderville, Forest Glen, Lacombe, Goodman, Bonfouca et intermédiaire ..... 7:35 a m

ARRIVEE

Tous les Jours Excepté Dimanche.

Jackson, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire ..... 10:50 p m
Folsom, Columbia, Bogalusa et intermédiaire ..... 8:50 a m

Dimanche seulement.

Jackson, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire ..... 8:05 p m
Folsom, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire ..... 10:05 a m

Excursions des dimanches et mercredis.

Folsom, Covington, Abita Springs, Mandeville, Forest Glen, Lacombe, Goodman, Bonfouca et intermédiaire ..... 8:05 p m

### Illinois Central R. R.

Station Union.

DEPART

Panama Limited, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati ..... 8:30 a m
Fast Mail, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati ..... 8:05 p m
Local Mail ..... 6:30 a m
Northern Express ..... 3:00 p m
Comb Accommodation ..... [illegible]
Merry Widow ..... [illegible]

ARRIVEE

Panama Limited, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati ..... 9:55 p m
Fast Mail, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati ..... 10:45 a m
Local Mail ..... 4:00 p m
Northern Express ..... 9:10 a m
Comb Accommodation ..... 8:45 a m
Merry Widow ..... 10:20 p m

Trains arrivant à Kenner part de la Station à 6, 7, 8 a. m., 10 a. m., midi, 2 p. m., 4 p. m., 6 p. m., 8:30 p. m., et 11:15 p. m.

### Illinois and Mississippi Valley R. R.

Station Union.

DEPART

Delta Express ..... 7:[illegible]
Memphis Fast Express ..... 2:[illegible]
Bayou Sara, Woodville Passenger ..... 4:15 p m

ARRIVEE

Delta Express ..... 5:40 p m
Memphis Fast Express ..... 8:35 a m
Bayou Sara, Woodville Passenger ..... 9:50 a m

### Queen and Crescent R. R.

Station Terminus, rue Canal.

DEPART

New York et Washington ..... 7:30 p m
Cincinnati et Asheville ..... 7:30 p m
St. Louis et Chicago ..... 4:45 p m
Cincinnati et Asheville ..... 7:45 a m
St. Louis et Chicago ..... 8:45 a m
Meridian Accommodation ..... 5:00 a m
Meridian Local ..... 4:45 p m
Hattiesburg Local ..... [illegible]
Excursion du dimanche.
Carriere et points intermédiaire ..... 7:15 a m

ARRIVEE

New York et Washington ..... 9:40 a m
Cincinnati et Asheville ..... 9:40 a m
St. Louis et Chicago ..... 9:40 a m
Cincinnati et Asheville ..... 10:10 p m
St. Louis et Chicago ..... 10:10 p m
Meridian Accommodation ..... 4:40 p m
Meridian Local ..... 8:10 a m
Hattiesburg Local ..... [illegible]
Excursion du dimanche.
Carriere et points intermédiaire ..... 7:25 p m

### Louisville and Nashville R. R.

Au Pied de la rue du Canal.

ARRIVEE

New York et Nouvelle-Orléans Limited ..... 7:50 a m
Washington et New-York Malle ..... 8:55 p m
Birmingham et Cincinnati ..... 7:15 a m
Asheville Express ..... 8:55 p m
Louisville et Cincinnati ..... 8:55 p m
Pensacola et Jacksonville ..... 7:15 a m
Mobile Accommodation ..... 11:50 a m
Montgomery Accommodation ..... 7:05 p m
Dimanche Gulf Coast Excursion ..... 8:05 p m

DEPART

New York et Nouvelle-Orléans Limited ..... 9:35 p m
Washington et New-York Malle ..... 8:30 a m
Birmingham et Cincinnati ..... 9:50 p m
Asheville Express ..... 8:20 a m
Louisville et Cincinnati ..... 6:20 a m
Pensacola et Jacksonville ..... 6:50 p m
Mobile Accommodation ..... 5:15 p m
Montgomery Accommodation ..... 5:00 a m
Ocean Springs Accommodation ..... 11:30 a m
Gulf Coast Accommodation ..... 3:25 p m
(Tous les jours excepté dimanche.)
Dimanche Gulf Coast Excursion ..... 7:30 a m

### New Orleans Southern and Grand Isle Railway.

DEPART

Tous les jours, excepté samedi et dimanche ..... 4:00 p m
Tous les jours, excepté dimanche ..... 8:05 a m
Samedi et dimanche ..... 5:30 p m
Excursion du dimanche seulement ..... 8:05 p m

ARRIVEE

Tous les jours ..... 9:45 a m
Tous les jours, excepté dimanche ..... 7:25 p m
Excursion du dimanche seulement ..... 7:35 p m

### Texas and Pacific R. R.

Station Union.

DEPART

Texas Express ..... 6:35 a m
Texas Colorado Limited, Alexandria, Shreveport, Dallas, Fort Worth et El Paso ..... 12:30 p m
Texas-Colorado Limited, Oklahoma, Colorado, Utah et Californie ..... 12:30 p m
Torras Local ..... 4:25 p m
Cannon Ball, Alexandria, Monroe, Shreveport et Nord Texas ..... 7:00 p m

ARRIVEE

Texas Express ..... 7:50 p m
Texas-Colorado Limited, Alexandria, El Paso ..... 8:35 a m
Texas-Colorado Limited, Oklahoma, Colorado, Utah et Californie ..... 8:35 a m
Torras Local ..... 11:45 a m
Cannon Ball, Alexandria, Monroe, Shreveport et Nord Texas ..... 5:35 p m

### Southern Pacific Company.

Station Union.

DEPART

Texas Local, pour Houston et stations intermédiaires ..... 6:45 a m
Sunset Limited, pour San Antonio, New Mexico, El Paso, Arizona et Californie ..... 11:00 a m
Sunset Mail, pour Houston, Galveston, Austin, aco, Fort Worth, Dallas, San Antonio, Del Rio et intermédiaires ..... 11:45 a m
Lafayette Local, pour Lafayette et stations intermédiaires ..... 3:05 p m
Texas Limited, pour Houston, Galveston, Austin, Waco, Fort Worth, Dallas et d'autres points Nord du Texas ..... 8:00 p m
Sunset Express, pour Houston, Galveston, Waco, Fort Worth, Dallas, points intermédiaires ..... 11:30 p m

ARRIVEE

Texas Local, pour Houston et stations intermédiaires ..... 5:25 p m
Sunset Limited, pour San Antonio, New Mexico, El Paso, Arizona et Californie ..... 8:50 a m
Sunset Mail, pour Houston, Galveston, Austin, aco, Fort Worth, Dallas, San Antonio, Del Rio et intermédiaires ..... 7:45 a m
Lafayette Local, pour Lafayette et stations intermédiaires ..... 11:40 a m
Texas Limited, pour Houston, Galveston, Austin, Waco, Fort Worth, Dallas et d'autres points Nord du Texas ..... [illegible] a m
Sunset Express, pour Houston, Galveston, Fort Worth, Dallas, San Antonio, El Paso, California et points intermédiaires ..... 6:45 p m

### Louisiana Southern R. R.

Départs. — Arrivée.

7:00 a m ..... Pointe-à-la-Hache, Pass'r ..... 4:50 p m
Excepté dimanche.
7:00 a m ..... Pointe-à-la-Hache, Pass'r ..... 9:00 a m
Tous les jours.
7:30 a m ..... Pointe-à-la-Hache, Pass'r ..... 6:00 p m
Dimanche seulement.
6:00 a m ..... Shell Beach Motor ..... 9:00 a m
Tous les jours.
5:00 p m ..... Shell Beach Valley ..... 7:45 p m
Dimanche seulement.
5:00 a m ..... Sport-men's Special, Shell Beach ..... 5:45 p m

### N. O., T. & M. R. R.

Frisco Lines.

Station Terminus, rue Canal.

"THE CALIFORNIA SPECIAL."

DEPART

No. 1 — Houston, Galveston, Grand Canyon, Los Angeles, San Francisco Phoenix et Brownsville ..... 7:40 p m

ARRIVEE.

No. 4 — Houston, Galveston, Grand Canyon, Los Angeles, San Francisco, Phoenix et Brownsville ..... 9:20 p m

DEPART.

No. 3 — Baton-Rouge, Opelousas, Beaumont, Houston, Corpus Christi, Brownsville et Nord Texas ..... 7:45 a m

"THE TEXAS LIMITED."

ARRIVEE.

No. 2 — Baton-Rouge, Opelousas, Beaumont, Houston, Corpus Christi, Brownsville et Nord Texas ..... 7:50 a m

## VAPEURS.

### LIGNE FRANÇAISE

Compagnie Générale Transatlantique

SERVICE POSTAL

Départs de NEW YORK pour BORDEAUX

ROCHAMBEAU ..... 15 mai, 3 p. m.
NIAGARA ..... 22 mai, 3 p. m.
CHICAGO ..... 29 mai, 3 p. m.
ESPAGNE ..... 5 juin, 3 p. m.

Pour tous renseignements s'adresser

Aux bureaux de la Compagnie,

F. J. GRIMA, AGENT GÉNÉRAL.

[illegible] Carondelet, Nouvelle-Orléans.

## VENTES AUX ENCHERES.

### PAR LE SHERIF CIVIL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de propriété de valeur et améliorée du Premier District, portant les numéros municipaux 519-521 et 523 rue Sud Cortez, entre les rues d'Hémécourt et Baudin.**

**Frank B. Twomey vs. Mme Anton Weiss.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,124 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 27 mai 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Deux certains lots de terre, ensembles avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y étant et y appartenant, situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les Nos. Six et Sept de l'Ilet No. 736, bornés par les rues Cortez, Scott, l'Hémécourt et Baudin comme d'après un croquis annexé à un acte passé devant Fred Deibel, notaire, le 29 juin 1907, lesquels dits lots se touchent les uns aux autres et mesurent chacun, vingt-quatre pieds, sept pouces et une ligne de face à la rue Cortez, par cent vingt-trois pieds, onze pouces et trois lignes en profondeur entre lignes parallèles, et designés par les numéros municipaux 519-21 et 23 rue Cortez.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.

FELIX J. DREYFOUS,
Avocat pour le demandeur.
avril 23 30—mai 7 14 21 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente VENDREDI 4 juin 1915 d'un ilet carré de terre de valeur avec améliorations dans le Troisième District, borné par les rues Humanity, Pleasure, Bourbon et Touro.**

**Gerald A. Netter vs. Jacob Israel.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,301 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI 4 juin 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain ilet de terre, ensemble avec toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro 2142, borné par les rues Humanity, Pleasure, Bourbon (anciennement Bagatelle) et Touro (anciennement Union), sur un croquis et certificat de voyer, datés le 8 octobre 1907, signé par Lucas Lewis, député voyer de la ville, annexé à un acte de vente de la dite propriété par P. G. Charbonnet de L. Muller, le 4 septembre 1908, comme par acte de F. J. Dreyfous, notaire. Accordé au dit croquis, le dit ilet de terre mesure trois cent neuf pieds onze pouces sur chacune des rues Humanity et Pleasure, et trois cent dix-neuf pieds, dix pouces et sept lignes sur chacune des rues Bourbon et Touro.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.

ARTHUR B. LEONARD,
Avocat pour le demandeur.
avril 30—mai 7 14 21 28—juin 3 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de propriété extensive de grande valeur du Troisième District, à Gentilly. Bâtisses portant le numéro municipal 1913 chemin Gentilly.**

**George H. Sauten vs. Adolfo Dugue de Livaudais.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,068 — En vertu d'un writ de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 27 mai 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

1—Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y étant ou en quelque sorte y appartenant, dans le Troisième District de cette ville, à la place connue comme Gentilly, désignée par le No. 13 sur un plan établi par Joseph Pilié, voyer, daté le 4 mai 1840, annexé à un acte passé devant H. Pedeschaux, ancien notaire, d'après lequel la dite portion de terre mesure, en mesure française, un arpent six pieds de face à la rue Crete ou le chemin Crete, par une profondeur de onze arpents, vingt-neuf toises, deux pieds et huit pouces sur une ligne parallèle à la propriété anciennement appartenant au défunt Juge F. X. Martin.

2—Trois lots de terre et une portion de terre situés dans la place Gentilly désignée ci-dessus, désignés par les Nos. 19, 20, 21 et 22 d'un plan établi par C. A. De Armas, daté le 16 mars 1852, et déposé pour renseignement dans le bureau de A. Dorlocourt, lesquels lots et portion de terre mesurent d'après le dit plan, à savoir: Lot No. 21 a vingt-deux pieds sur une ligne le séparant de la propriété anciennement appartenant au défunt juge F. X. Martin, soixante pieds de face à la rue Crete ou chemin Crete, cinquante-neuf pieds, dix pouces sur la ligne dans le milieu du Bayou Sauvage et trente pieds sur l'autre ligne; lot No. 21 a soixante pieds de face à la rue Crete ou chemin Crete, cinquante-neuf pieds sur une ligne dans le milieu du Bayou Sauvage, trente pieds sur la ligne le divisant du lot No. 22, et trente-sept pieds sept pouces sur la ligne le divisant du lot No. 20, et lot No. 20 a soixante pieds de face à la rue Crete ou chemin Crete, cinquante-neuf pieds dix pouces sur la ligne dans le milieu du Bayou Sauvage, trente-sept pieds sept pouces sur la ligne le divisant du lot No. 21, quarante quatre pieds sept pouces sur la ligne le divisant du lot No. 19 et la dite portion de terre désignée comme lot No. 19 a cinquante pieds de face à la rue Crete ou chemin Crete, quarante-neuf pieds dix pouces sur la ligne dans le milieu du Bayou Sauvage, quarante-quatre pieds sept pouces sur la ligne le divisant du lot No. 20, tous plus ou moins.

3—Un autre lot de terre situé dans le dit Gentilly, désigné par le No. 4 sur un plan par A. D'Hémécourt, voyer, daté le 26 mai 1861 et annexé à un acte de vente passé devant Edward Bernett, ancien notaire, daté le 11 juillet 1861, et mesurant cent quatre-vingt-six pieds, onze pouces et trois lignes de face au chemin Gentilly, trente pieds, sept pouces et trois lignes de face à la place De Saix, cinquante-quatre pieds, neuf pouces et une ligne sur la ligne inférieure, deux cent dix-neuf pieds, quatre pouces et trois lignes sur la ligne le divisant du lot No. 3, et cinquante six pieds, huit pouces et sept lignes sur la ligne de côté le divisant sur la ligne supérieure et le séparant du lot No. 2.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.

DART, KERNAN & DART,
Avocats pour le demandeur.
avril 23 30—mai 7 14 21 26 27

## VENTES AUX ENCHERES.

### PAR LE SHERIF CIVIL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente VENDREDI 4 juin 1915 de 4 lots de terre de valeur du Deuxième District, faisant face à "Park Row".**

**Joseph Birg vs. Andrew M. Cooke.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,192 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI 4 juin 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Quatre certains lots de terre, avec tous les droits et avantages y étant ou en quelque sorte y appartenant, situés dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Lne, dans le Deuxième District, et désignés comme lots Nos. Seize, Dix-sept, Dix-huit et Dix-neuf, sur un plan établi par Henry L. Zander, voyer, daté le 29 mai 1902, une copie duquel est annexée à une acte de vente à Louis Revara, passé devant Chas. J. Théard, notaire, daté le 28 juillet 1902; les dits lots se touchant les uns aux autres et mesurant chacun vingt-cinq pieds de face sur "Park Row" par cent dix pieds en profondeur entre lignes parallèles; le lot Seize étant le plus loin de, et le lot Dix-neuf le plus près de l'avenue Carrollton; le dit lot Dix-neuf commençant à une distance de cent cinquante-quatre pieds, neuf pouces et sept lignes de l'avenue Carrollton, et les Nos. Seize, Dix-sept, Dix-huit et Dix-neuf situés immédiatement à l'arrière des lots Nos. Un, Deux, Trois et Quatre du dit plan et de face au chemin Métairie, lesquels lots sont une partie d'une certaine étendue de terre sur le chemin de la Métairie, avenue Carrollton et Dumaine et s'étendant jusqu'à la rue Orléans.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

FRANCIS P. BURNS,
Avocat pour le demandeur.
avril 30—mai 7 14 21 28—juin 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de propriété de valeur et améliorée du Sixième District, formant le coin des rues Sud Miro et Delachaise (dans l'ilet des rues S. Galvez et Général Taylor.)**

**Eureka Homestead Society vs. Antrum Blackbun.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,099 — En vertu d'un writ de saisie et de vente, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 27 mai 1915, à midi, la propriété suivante, décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y étant ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No. 79, borné par les rues Sud Miro, Delachaise, S. Galvez et Général Taylor, désigné comme lot No. 5 sur un plan établi par Daney & Waddill, le 9 février 1906, annexé à un acte devant F. J. Dreyfous, notaire, le 29 mai 1906, et forme le coin des rues S. Miro et Delachaise et mesure trente-trois pieds, quatre pouces et deux lignes de face à la rue S. Miro, cent cinq pieds, deux pouces et deux lignes en profondeur et de face à la rue Delachaise, cent cinq pieds en profondeur sur l'autre côté par une largeur à l'arrière de trente-neuf pieds, sept pouces et trois lignes.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

McCLOSKEY & BENEDICT,
Avocats pour le demandeur.
avril 23 30—mai 7 14 21 26 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de propriété vaste et améliorée de grande valeur du Sixième District, portant le numéro municipal 1212 rue State, entre les rues Prytania et Perrier. Terrain de 60x120 pieds.**

**Mme Adele McCall Flower, veuve de Walter C. Flower, vs. Mme Jeannette E. Marks, veuve de Samuel J. Kohlman.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,938 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 20 mai 1915, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Deux certains lots de terre, ensembles avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et prescriptions étant à être libérés qu'à être acquis, là se trouvant et y appartenant, situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues State, Prytania (anciennement Cortland), Perrier (anciennement Howard) et la ligne de division de Burthville, les dits lots désignés par les numéros Trois et Quatre sur un plan du le ilet, annexé à un acte de vente par Eugène Dupré et als. à Mme M. J. Fox, passé devant H. C. Dufour, notaire, daté le 26 mars 1901, les dits lots mesurant chacun, trente pieds de face à la rue State par cent vingt pieds en profondeur entre lignes parallèles.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acheteur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix de vente.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

CARROLL, HENDERSON & CARROLL, Avocats pour la demanderesse.
avril 16 23 30—mai 7 14 20

## AVIS AUX CREANCIERS

**Lyman C. Reed vs. United Electric Mfg. Co.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,314 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le tableau transactionnel présenté par W. P. Conery, receveur et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

WILLIAM H. BYRNES, Jr., Avocat.
mai 7 14 15

## VENTES AUX ENCHERES.

### PAR LE SHERIF CIVIL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente VENDREDI 4 juin 1915 d'un lot extensif de valeur du Troisième District.**

**Mary Bloch vs. Jacob Israel.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,191 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI 4 juin 1915, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1—Deux certains lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos. Un et Deux, sur le chemin de Gentilly, dans l'Ilet borné par le chemin de Gentilly, le chemin de la crête et les rues Castiglione et Fortin, sur un croquis ou certificat de voyer établi par George de Armas, voyer, daté le 1er mai 1907. Lesquels dits lots mesurent comme suivant, à savoir: Lot Un, soixante-quatre pieds, trois pouces et quatre lignes de face au chemin de Gentilly, par cent quarante-sept pieds six pouces en profondeur sur la ligne la plus près de la rue Fortin, et cent quarante pieds en profondeur sur l'autre ligne de côté, le divisant du lot No. Deux, et laquelle dite ligne rencontre la première ligne de profondeur à l'arrière, le dit lot venant à un point à l'arrière; et le lot Deux, trente-deux pieds, un pouce et six lignes de face au chemin Gentilly, par deux cent deux pieds un pouce en profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No. Trois, et une première profondeur sur l'autre ligne de côté de cent quarante pieds, de là une seconde profondeur sur une ligne oblique de soixante-et-un pieds, onze pouces et quatre lignes, et une largeur à l'arrière de cinq pieds sept pouces.

2—Quatorze lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Treasure et Nouvelle-Orléans, et les avenues Marigny et de Londres, composant l'Ilet entier (irrégulier). Les dits lots étant numérotés de Un à Quatorze, inclus, comme d'après un croquis annexé dans la marge d'un acte passé devant Samuel Flower, ancien notaire, le 29 juin 1885, le dit croquis pris d'un plan établi par John F. Braun, voyer, daté le 9 septembre 1884, étant Ilet No. 1231 et originallement désigné par le numéro 74 sur un plan de voyer établi par A. S. Phelps, voyer, en juin 1847, et déposé dans le bureau de H. B. Cenas, ancien notaire de cette ville.

3—Un certain ilet irréguler de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par l'avenue de Londres, le chemin de Gentilly et les rues Ne Plus Ultra, White et Nouvelle-Orléans, comme d'après un plan de voyer du dit Ilet, daté le 12 novembre 1907, par Krumbhaar & Aiken, ingénieurs, annexé à un acte passé devant A. B. Leopold, notaire, le 27 novembre 1907, étant l'Ilet No. 2220. Accordé au dit levyer de plan, la dite propriété mesure trois cent soixante-neuf pieds de face au chemin Gentilly, deux cent soixante-sept pieds et cinq pouces de face à l'avenue de Londres, deux cent quarante-trois pieds et cinq pouces de face à la rue Ne Plus Ultra ou rue White, et cent sept pieds et cinq-huitième de pouce sur la ligne de division. Le dit lot étant originallement désigné sur le dit plan établi par C. A. De Armas, député voyer de la ville, daté le 9 avril 1850, et déposé dans l'office de Octave De Armas, ancien notaire.

4—Une certaine portion de terre, située dans le Troisième District de cette ville et mesurant, accordé à un croquis fait par D. E. Seghers & Fils, voyers, daté le 18 décembre 1909, et annexé dans la marge d'un acte passé devant A. B. Leopold, notaire, le 30 décembre 1909, cent quarante-deux pieds et quatre pouces de face sur la lisière du "London Avenue Canal", par une profondeur de trois mille, cent quatre-vingt dix pieds et quatre pouces sur cette ligne de côté la plus près de la ville, trois mille et quatre-vingt-deux pieds, neuf pouces et trois lignes sur la ligne opposée à cette ligne de profondeur et une largeur de quatre-vingt-seize pieds et deux lignes sur la ligne à l'arrière, tout en mesure américaine. La dite portion de terre commence presque au croisement de la rue projetée Sere et de la dite lisière du "London Avenue Canal" et s'étend près du milieu de l'Ilet 3050 (projeté) et borné par les rues projetées Pelopidas, Livingston, Madison et Hambourg.

5—Trois certains lots de terre et de forme triangulaire, situés dans le Troisième District de cette ville, sur le chemin de Gentilly, désignés par les Nos. Quarante-Six, Quarante-Sept et Quarante-Huit, étant une partie de l'étendue de terre Howe & Martin, laquelle dite portion de terre mesure, à savoir: Lot No. Quarante-Six, cent pieds, deux pouces et neuf lignes de face au canal Marigny, cent quatre pieds, neuf pouces et neuf lignes de face au chemin Gentilly; lot Quarante-Sept, cent pieds, deux pouces et neuf lignes de face au canal Marigny et cent quatre pieds, neuf pouces et neuf lignes de face au chemin Gentilly, et lot No. Quarante-Huit, deux cent cinquante-six pieds huit pouces de face au canal Marigny, et deux cent soixante-huit pieds, quatre pouces et neuf lignes de face au chemin Gentilly, formant la pointe du dit triangle, par la profondeur suivante, courant du canal Marigny au chemin Gentilly, à savoir: de quatre cent quarante six pieds, deux pouces et deux lignes sur la ligne de division des lots Quarante-Cinq et Quarante Six et trois cent quarante-huit pieds, quatre pouces et huit lignes sur la ligne de division des lots Quarante Six et Quarante-Sept, et deux cent cinquante huit pieds, six pouces et six lignes sur la ligne de division des lots Quarante-Sept et Quarante-Huit.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

FELIX J. DREYFOUS,
Avocat pour le demandeur.
mai 1 7 14 21 28—juin 3 4

## AVIS DE SUCCESSIONS

**Succession de Mme Wilhelmina Metz.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,922 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Oswald Stierle, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

TIECHE & ROGERS, Avocats.
mai 6 10 15

**Succession de Ludwig Holtzendorff.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,330 — Division D — Attendu que Christian Maurer a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Ludwig Holtzendorff, décédé, intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

MARTEN H. MANION, Avocat.
mai 1 5 10

## VENTES AUX ENCHERES.

### PAR LE SHERIF CIVIL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de propriété de valeur et améliorée du Sixième District, formant le coin des rues Joseph et Coliseum, portant les numéros municipaux 1100 et 1102 rue Joseph.**

**John E. Breaux vs. Mme Mary ou May Moran, femme de Thomas G. Moran.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,219 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 27 mai 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre dans le Septième District de cette ville, anciennement Carrollton, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et servitudes y étant ou en quelque sorte y appartenant, dans l'Ilet B du dit district; le dit lot est désigné par le No. 14 et est borné par les rues Cherokee (anciennement Clinton), Burthe, Hillary et Maple (anciennement Deuxième), et mesure d'après un plan de Louis H. Pilie, ancien voyer de la ville, annexé à un acte passé devant Paul Theard, notaire de cette ville, le 26 octobre 1885, trente pieds 30" de face à la rue Burthe, par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

BREAUX & ROEHL,
Avocats pour la demanderesse.
avril 23 30—mai 7 14 21 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de propriété de valeur et améliorée du Septième District, portant les numéros municipaux 7321 et 7323 rue Burthe, entre les rues Cherokee et Hillary.**

**Reliance Homestead Association vs. James A.